



COMITÉ
DES HABITANTS
GARE DU NORD
LA CHAPELLE

191 Rue du Faubourg Saint Denis – 75010 PARIS

N° RNA : W751079072

Mail : chgdnlc@gmail.com – Twitter : @ComiteNord – comitenord.org – contact@comitenord.org

Compte rendu de la réunion du 22 juin 2022 avec la directrice du projet Paris-Nord « horizon 2024 »

Organisateur présent :

Madame Hélène Marbach, directrice du projet « Horizon 2024 » à la SNCF

Cette visite, avait pour but de préciser les grandes lignes de la rénovation de la gare du Nord. La période abordée se limite à la présentation des constructions, démolitions et aménagements en prévision avant l'ouverture des JO 2024 :

1. Il nous a été précisé que la destruction du bâtiment 177 de la barre d'immeubles du faubourg Saint Denis ayant façades sur la rue et arrières sur la « cour des bus" RATP est prévue pour cet été.
2. Dans un même temps, une trémie, ancien escalator entre la cour des bus et les lignes RATP sera supprimée.

Ce sont les deux chantiers prévus dès maintenant, le reste des trémies sera traité plus tardivement.

3. La rampe, ex descente des bus vers la façade Sud de la gare, sera réservée à l'usage des piétons et cyclistes. Le risque d'une cohabitation non sécurisée a été évoqué par notre délégation. Une Station vélo de grande capacité sera construite sur la plateforme située au même niveau que la gare bus RATP.
4. La possibilité de piétonisation de la cour des bus vers le boulevard de La Chapelle a été évoquée. Ce n'est pas actuellement à l'ordre du jour. Toutefois il semble que cette proposition, compliquée certes, ne semble pas avoir été classée comme « utopique » et pourrait faire l'objet d'une étude.
5. L'escalator et l'escalier permettant d'accéder depuis la gare de surface des trains TER à la gare des bus seront déplacés.
6. Les lignes de contrôle donnant accès aux voies 30 à 38 seront avancées pour libérer de l'espace devant le bout des quais.
7. **Pose et dépose Taxis** : la prise en charge des clients se fera en sous-sol. La dépose serait reportée à l'espace actuel de « prise en charge ». Pour les personnes en situation de handicap et les véhicules « gros gabarit » une solution différente sera mise en place.
8. **Le parvis** : la surface réservée aux piétons sera augmentée et pourrait accueillir des commerces et des terrasses de restauration, au détriment de l'espace dédié aux véhicules. Ces aménagements sont placés sous la responsabilité de la ville de Paris.
9. **La signalétique gare** : des études sont menées pour mieux orienter les voyageurs. Principe de pôles nommés (transmanche, tgv...etc) et clairement signalés. Les espaces consacrés aux commerces seront réduits ou déplacés pour améliorer la fluidité.
10. L'espace laissé maintenant libre côté Est de la gare (face l'entrée où se trouvait « la maison fond ») sera réaménagé.
11. Plusieurs escaliers mécaniques seront rénovés.